

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 janvier à 18 heures, le Comité syndical du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le vingt et un janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire en visio-conférence sous la présidence de Didier-Claude BLANC.

Sont présents :

Pour la Région Auvergne Rhône Alpes et disposant de 5 voix chacun : Isabelle MASSEBEUF, Didier Claude BLANC, Virginie FERRAND Samy KEFI-JEROME.

Pour le Département de la Drôme et disposant de 5 voix chacun : Jacques LADEGAILLERIE, Marie FERNANDEZ,

Pour le Département de l'Ardèche et disposant de 5 voix chacun : Max TOURVIEILHE ; Hervé SAULIGNAC

Pour les établissements intercommunaux et disposant de 2 voix chacun : Joël BOYER, Claude BRUN, Norbert COLL, Stéphane DECONINCK (suppléant de Sébastien BERNARD), Jean-Paul DECULTY Claude DEVOCHELLE, Christel FALCONE, Aurélien FERLAY, Jean Pierre LEFEBVRE, Philippe INARD Jérôme LEBRAT Laurent MANTONNIER, Patrick MARCAILLOU, Jean-Marc MATTRAS, Christian REY.

Pouvoirs donnés de Pierre JOUVET à Aurélien FERLAY, de Sylvie GAUCHER à Max TOURVIEILHE.

Sont absents excusés : Xavier ANGELI, Huguette ANJOLRAS, Jean-Jacques ARAKELIAN, Martine CARRIER, Maurice CHARBONNIER, Franck FERROUSSIER, Sylvie GAUCHER Pierre JOUVET, Fabrice LARUE, Pierre MAISONNAT, Christophe MATHON, Sylvie MOLINIE, Pierre MOSSAZ, Jean-Paul ROUX, Yves RULLIERE, Franck SOULIGNAC.

Secrétaire de séance : Jacques LADEGAILLERIE

EN EXERCICE : 39, PRESENTS : 24, POUVOIRS : 2, VOTANTS : 26, NOMBRE DE VOIX : 77.

Quorum : 20 (14 crise sanitaire)

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un(e) secrétaire séance,
2. Modalités de fonctionnement de la réunion en visioconférence,
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 6 décembre 2021,
4. Approbation du règlement intérieur,
5. Débat d'Orientations Budgétaires,
6. Informations réglementaires,
7. Questions diverses.

Le Président ayant procédé à l'appel des noms a constaté le quorum et ouvert la séance.

Le Président présente ses vœux à l'assemblée :

« Je souhaite en tout premier lieu, en mon nom et celui des membres du Bureau Exécutif présenter à chacune et chacun de vous une bonne année 2022. Cette période nous prive de nouveau de partager un moment de convivialité. Qu'à cela ne tienne, la joie et le bonheur se cultivent aussi chaque jour, de façon individuelle avec des effets sur l'ensemble du collectif. Alors en 2022 je nous invite à cultiver du bon, du beau, du juste. Pour ce qui concerne la vie du Syndicat, nous plaçons résolument l'année 2022, sous le signe de l'apaisement et d'un nouvel élan avec pour objectif d'accélérer le rythme du déploiement. Je nous souhaite d'y parvenir d'abord et avant tout pour l'ensemble des acteurs de nos deux départements ; entreprises, collectivités, particuliers... Grâce à l'engagement de tous, à la volonté partagée d'atteindre notre objectif dans un esprit constructif et réaliste, soyons confiants. Belle année à tous et à l'ensemble des équipes d'Ardèche Drôme numérique et d'Adtim. »

Le Président rappelle l'ordre du jour de la séance.

1. Désignation d'un(e) secrétaire séance,

Monsieur le Président propose à Monsieur Jacques LADEGAILLERIE d'occuper les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Jacques LADEGAILLERIE accepte les fonctions de secrétaire de séance.

2. Modalités de fonctionnement de la réunion en visioconférence :

Le Président rappelle que les conditions sanitaires invitent à la prudence. En outre, les statuts comme le règlement intérieur vont permettre au Syndicat de recourir à la visioconférence.

Dans ce cadre il souhaite sécuriser les votes par un outil de dématérialisation des votes.

Avec l'aide du responsable informatique du Syndicat, il est procédé à une information et un test de l'outil VOTEBOX.

Seuls trois élus, Messieurs INARD, DECULTY et LEBRAT n'ont pas eu de SMS personnalisé avec les codes d'authentification.

Pour les autres membres, l'utilisation est un succès.

Les élus à l'unanimité :

- Prennent acte des diligences effectuées par l'administration
- Approuvent les modalités de fonctionnement
- Approuvent le fait que ces modalités puissent s'appliquer pour une durée indéterminée indépendamment du prestataire.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 6 décembre 2021

Le Président rappelle qu'il convient d'approuver le procès-verbal du dernier Comité Syndical.

Il est souligné qu'il était essentiellement question du renouvellement de la gouvernance.

Les élus à la majorité approuvent le procès-verbal du dernier Comité Syndical du 6 décembre 2021.

Il est enregistré une abstention.

4. Approbation du règlement intérieur

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales et les statuts du Syndicat invitent la structure à établir un règlement intérieur dans les 6 mois après le renouvellement des instances.

Ce règlement intérieur a pour objet de préciser le fonctionnement des instances de gouvernance.

Le Président indique que le règlement va reprendre le dernier règlement approuvé à l'unanimité des voix lors de la séance du comité syndical du 12 novembre 2020.

La principale modification vient de la prise en compte de la visio-conférence dans le fonctionnement des assemblées.

Les élus à l'unanimité approuvent le règlement intérieur et autorisent le président à l'appliquer.

5. Débat d'Orientations Budgétaires

Sur la base du rapport d'orientations budgétaires et du power point de présentation, le Président ouvre le débat d'orientations Budgétaires.

Il souligne qu'avec le Bureau Exécutif, il a décidé de procéder à un audit flash interne.

« J'ai décidé avec les Vices Présidents de réaliser un audit flash interne portant sur les volets

organisationnel, juridique, technique et financier du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique. Il a pour mission de faire un point de situation précis au commencement de cette nouvelle mandature, d'optimiser le déploiement et de combler les retards consécutifs à plusieurs aléas. Toute marge de progression sera exploitée. Il sera lancé le 4 février. Je souligne ici que la trêve des confiseurs a été studieuse pour bon nombre d'agents avec lesquels nous avons bâti un cahier des charges précis. Celui-ci est bien sûr consultable à la demande. Suite à la consultation nous avons missionné le cabinet (TACTIS).

L'un des raisons pour laquelle ce cabinet a été retenu est qu'il s'est approprié la réflexion sur « l'après déploiement »

Il faut d'ores et déjà réfléchir aux orientations qui pourront être données au Syndicat après 2025.

Sans présager des résultats, il paraît légitime de penser que cet audit aura un impact notamment sur la partie organisationnelle, avec un renfort de l'équipe fortement prévisible. En ce sens et comme je l'ai souligné il est important de préparer le recrutement d'un Ingénieur, Chef de projet, et de renforcer le service communication.

Le suivi de l'audit sera assuré par les membres du Comité technique (COTECH), une nouvelle instance placée sous ma responsabilité. Il sera composé de représentants désignés des services de l'État de la Drôme et de l'Ardèche, du Syndicat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des Comités départementaux de l'Ardèche et de la Drôme, d'un représentant des EPCI de l'Ardèche et d'un représentant des EPCI de la Drôme. Il s'agit ainsi de partager un niveau d'information optimal des membres du syndicat, en toute transparence, et de favoriser un esprit collectif de travail. Il sera installé le 4 février prochain. Le prestataire effectuera une restitution finale devant le Comité de pilotage (COFIL), constitué des membres du COTECH, complété des élus représentant les membres de façon symétrique.

Durant l'année 2022 le Syndicat devra :

- Finir la construction des locaux techniques et les marchés subséquents*
- Assurer un suivi des délégataires*
- Valoriser les actions du syndicat en termes de communication en étant plus proactif et éviter ainsi d'agir dans l'urgence parfois préjudiciable à l'image du Syndicat et propice à des interprétations souvent éloignées de la réalité. C'est aussi une façon de considérer l'ensemble des partenaires au premier rang desquels les intercommunalités dont l'engagement financier est important et qui sont légitimement en attente de résultats. »*

Monsieur Jacques LADEGAILLERIE souhaite revenir au sujet de l'audit qui comporte quatre points. Le Volet juridique l'inquiète un peu, cela signifie-t-il qu'il faut changer la nature juridique du Syndicat ? Cela sous-entendrait-il une réorganisation complète du Syndicat ? Que la structure juridique ne serait pas conforme ? Cela pourrait paraître aberrant de revenir sur l'idée d'une régie.

Le Président se veut rassurant, la volonté est d'avoir simplement une photo la plus large possible à un moment donné sur la situation dans l'ensemble de ses dimensions. Il n'y a pas la volonté de remettre en cause la structure. Il ne faut pas revenir à des périodes d'une campagne électorale où il y a eu des mots particuliers à un moment particulier. Ce débat est clos et il convient d'avancer. Si cela n'était pas le cas, le Président indique qu'il n'aurait pas

candidaté à la présidence.

Il est important d'être cohérent entre les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre, et de ne pas défaire ce qui est en train de montrer son efficacité. Revoir la nature du Syndicat serait contraire à tout cela. En revanche, chercher le moindre levier d'optimisation est le but assigné à l'audit.

Monsieur LADEGAILLERIE est rassuré par cette réponse.

Le Président donne la parole à Monsieur Hervé SAULIGNAC. Ce dernier note que c'est un audit flash et qui, par définition, est réalisé dans des délais très courts et qui ne va donc pas dans le fond des sujets. Il comprend néanmoins qu'un nouvel exécutif puisse avoir envie de disposer d'un état des lieux et d'une vision externe.

Monsieur MARCAILLOU souhaite connaître la date de la restitution de l'audit.

Le Président informe que ce sera mi-mars.

Monsieur Laurent MANTONNIER souhaite connaître le nom des prestataires.

Le Président rappelle que c'est le groupement d'entreprises TACTIS, FINANCE CONSULT et SEBAN & ASSOCIES qui a été retenu et décline leurs spécialités.

Après débat,

Les élus à l'unanimité :

- Actent de la tenue du débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires,
- Actent du fait que le rapport d'orientation pourra être impacté par l'audit souhaité par le Président dans l'objectif d'optimiser le déploiement,
- Autorisent le Président à élaborer et présenter, sur la base de ce rapport, le budget primitif pour l'exercice 2022.

6. Informations réglementaires

Le Président rappelle les délibérations prises par le Bureau Exécutif et des décisions prises par lui même dans le cadre des délégations.

Madame Virginie FERRAND doit s'absenter et donne son pouvoir à Madame Isabelle MASSEBEUF.

Les élus à l'unanimité des voix.

- Actent des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations,
- Actent des délibérations prises par le Bureau Exécutif dans le cadre de ses délégations.

7. Questions diverses

Le président aborde les points suivants :

- Départ de Maéva, agent du service communication : il sera proposé au prochain bureau la création de poste afin de pouvoir recruter un agent dont chacun a pu mesurer l'efficacité et l'utilité aux côtés de Thany LONCHAMP.
- Commission d'appel d'offres et Commission consultative de service public local. Chacune est constituée de 5 titulaires et 5 suppléants.

Les candidatures seront les bienvenues. Il est précisé que les personnes pressenties pour présider ces commissions par délégation (désignées par arrêté du Président) ne peuvent être membres de ladite commission.

- Agenda : La mobilisation sur les actions de terrains est nécessaire pour les élus et agents. Ce travail est important ; il justifie notamment le renforcement du service communication. C'est aussi une façon de valoriser les actions et celles de nos collectivités. Il convient d'être acteur pour faciliter la tâche.
- Une rencontre de cadrage et de calage avec Axione est programmée le 2 février prochain.
- Il est rappelé l'investissement des nouveaux Vice-Président(e)s

Le Directeur fait un point sur l'avancement du déploiement (cf. powerpoint distribué).

Pièces jointes au PV :

- *La Note de synthèse*
- *Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 6 décembre 2021*
- *Liste des marchés signés par le Président.*
- *Liste des délibérations du Bureau Exécutif*
- *Projet de Règlement intérieur*
- *Rapport d'Orientations Budgétaires*
- *Le power-point de présentation*